Les réserves nationales de faune et les refuges d'oiseaux migrateurs

1

2

3

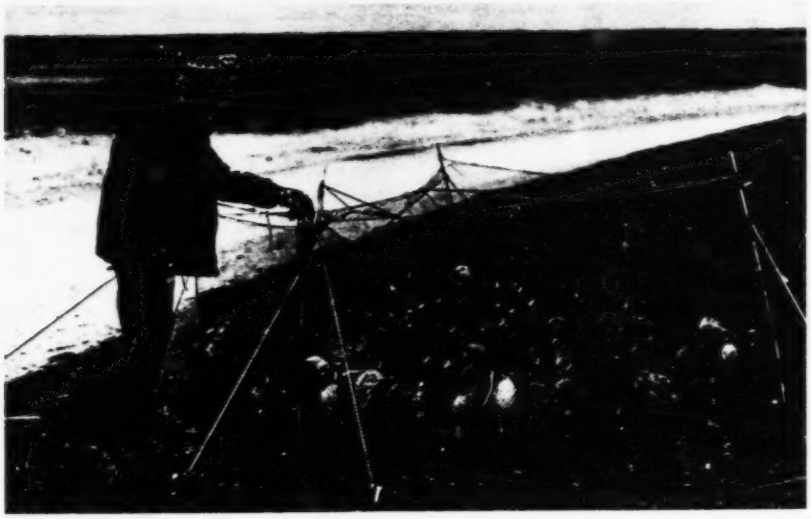

4

Environnement Canada
Environment Canada

Service canadien de la faune
Canadian Wildlife Service

Un membre de la famille Conservation de l'environnement

104-01570/

1. Les limites des réserves nationales de faune et des refuges d'oiseaux migrateurs sont indiquées par des panneaux comme celui-ci sur lequel apparaît un huart.
Photo : Jim Foley

2. Les refuges d'oiseaux migrateurs du sud de la baie James constituent l'une des plus importantes haltes pour les oiseaux de rivage du pays.
Photo : Guy Morrison

3. La réserve nationale de faune du Col-Polar-Bear, située dans l'île Bathurst, assure la protection d'un habitat important pour l'ours blanc, le boeuf musqué et le caribou de Peary.
Photo : Guy Morrison

4. Un biologiste du SCF se prépare à baguer des oies et bernaches, rassemblées dans le refuge d'oiseaux migrateurs Dewey-Soper, situé dans l'île de Baffin.
Photo : J.S. Wendt

Notre pays est reconnu pour ses paysages naturels magnifiques et la richesse de sa faune. Beaucoup de gens ignorent toutefois que quelques-uns des sites naturels les plus importants pour la faune, qui se trouvent à être par ailleurs les plus spectaculaires, sont également des zones protégées.

Le Service canadien de la faune (SCF) assure la gestion d'un réseau de refuges d'oiseaux migrateurs et de réserves nationales de faune qui s'étend d'une mer à l'autre. Le réseau couvre une superficie de quelque 11 600 000 ha, soit une superficie équivalant à plus du double de celle de la Nouvelle-Écosse, et comprend une grande diversité d'habitats d'une importance tant nationale qu'internationale. Ainsi, 10 p. 100 de la population mondiale de Bécasseaux semipalmés séjournent sur les plages et les vasières des réserves nationales de faune de Shepody et de Chignecto, au moment de la migration. Des troupes compactes formées de 250 000 oiseaux ou plus tournoient dans le ciel, rasent les flots et s'abattent sur le littoral en une telle masse que la grève semble briller de mille cailloux miroitants. La grande plaine de la Koukdjuak, située dans l'île de Baffin (dont une partie est protégée dans le cadre du refuge d'oiseaux migrateurs Dewey-Soper) accueille la plus grande colonie d'oies et bernaches au monde. Les bois, marais et grèves de Long Point (dont une certaine partie est constituée en réserve nationale de faune), en Ontario, abritent plus de 90 espèces végétales, rares dans la province, des zones boréale et carolinienne, de même que plusieurs espèces d'oiseaux, d'amphibiens et de reptiles en péril. C'est là que font escale plus de 10 p. 100 de la population continentale de Morillons à tête rouge (une espèce de canard plongeur), à l'occasion de leurs migrations printanière et automnale, ainsi que des nuées de monarques durant leur migration vers le sud. Peu importe ce qu'ils nous donnent à voir — falaises imposantes, dunes, zone de cuvettes des Prairies ou grandes étendues de toundras, de marais salés ou de grèves et vasières, les refuges d'oiseaux migrateurs et les réserves nationales de faune font partie intégrante des zones mises en réserve en ce pays pour protéger la vie sauvage.

Pourquoi réserver des aires pour les espèces sauvages?
Chaque espèce végétale et animale a besoin d'un habitat, c'est-à-dire d'un milieu possédant des caractéristiques données, comme un climat propice et l'accessibilité à des aliments et à un abri. Les animaux migrateurs, tels que le caribou et bon nombre d'oiseaux, ont besoin de plusieurs habitats : un pour se reproduire en été, un autre pour hiverner et d'autres encore pour faire halte le long de leur voie de migration au printemps et en automne.

Pour que les populations indigènes d'espèces sauvages conservent leur abondance et leur diversité, nous devons faire en sorte de préserver les habitats propices à leur survie. C'est pourquoi le SCF s'emploie à conférer un statut « d'importance nationale » aux habitats dont la perte nuirait directement aux populations indigènes d'une ou de plusieurs espèces sauvages. Il oeuvre à la protection de ces habitats, une fois ceux-ci constitués en refuge d'oiseaux migrateurs (ROM) ou réserve nationale de faune (RNF), en étroite collaboration avec d'autres organismes fédéraux, des ministères provinciaux et territoriaux, des groupes autochtones, des organismes privés et des particuliers. Le SCF oeuvre également à la promotion de pratiques d'utilisation des terres respectueuses de l'habitat.

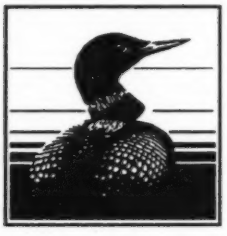

Dans le territoire des réserves nationales de faune et refuges d'oiseaux migrateurs délimité par la présence de ce panneau, s'appliquent des règlements qui visent à prévenir tout dérangement pouvant affecter les oiseaux migrateurs (et même d'autres espèces sauvages et l'habitat, dans le cas des réserves nationales de faune).

Un peu d'histoire
Le plus ancien refuge d'oiseaux migrateurs en Amérique du Nord est le lac Last Mountain, en Saskatchewan. C'est en 1887 que le Parlement décidait de réserver 1 000 ha dans la partie nord du lac Last Mountain comme « sites de reproduction de la sauvagine ». En 1916, le Canada et les États-Unis signaient la Convention sur les oiseaux migrateurs, traité en vertu duquel les deux pays s'engageaient à protéger ces oiseaux et notamment à prévenir les massacres massifs de leurs populations. Après l'adoption en 1917 de la loi d'application de cette Convention, la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*, le gouvernement fédéral a entrepris de créer des ROM en vertu de cette loi. Le lac Last Mountain devint un ROM, et plusieurs autres furent créés pour protéger ce type d'oiseaux — qu'il s'agisse d'oiseaux de rivage, d'espèces de sauvagine ou d'oiseaux de mer — durant leur arrêt dans les lieux de reproduction et aux divers points d'escale.

La fonction des ROM est de protéger les oiseaux contre la chasse ou un autre type de dérangement. Contrairement au début du siècle où c'était la chasse qui constituait la plus grande menace, à partir des années 1960 et 1970, c'est plutôt la perte et la dégradation des habitats qui menaçaient le plus ces oiseaux et les autres espèces sauvages. Des habitats fauniques et floristiques essentiels, notamment des milieux humides, régressaient en effet à une vitesse alarmante. Les dispositions du Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs ne pouvaient être révisées de façon à élargir cette protection aux habitats ou à d'autres espèces sauvages. En 1973, la *Loi sur la faune du Canada* a donc été adoptée en vue de la création de zones protégées connues sous le nom de réserves nationales de faune, et dans les limites desquelles les trois éléments précités seraient protégés.

Création d'une réserve ou d'un refuge
C'est généralement le personnel du SCF qui propose la création d'un ROM ou d'une RNF, mais le gouvernement a aussi adopté des propositions venant du milieu scientifique, de biologistes provinciaux, de groupes écologistes, de groupes autochtones et de particuliers.

Pour que sa candidature en tant que ROM ou RNF soit retenue, le site doit comprendre un habitat « d'importance nationale » pour les oiseaux migrateurs. La fréquentation du site à intervalles réguliers par au moins 1 p. 100 de la population d'une espèce ou sous-espèce de ce type d'oiseaux constitue l'un des critères de sélection. Si la province ou le territoire visé donne son aval, une RNF peut aussi être créée en vue de protéger d'autres espèces relevant d'un de ces ordres de compétence.

Les biologistes du SCF délimitent le tracé du territoire et établissent un inventaire des espèces sauvages présentes. À ce stade, le SCF doit soit faire approuver la désignation par le propriétaire foncier, soit obtenir le titre de propriété du territoire. Le site est alors officiellement « inscrit à l'Annexe » du Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs ou du Règlement sur les réserves de faune. Il s'agit d'un processus prévu par la loi, qui prévoit également la pré-publication d'un avis à la Gazette du Canada.

Depuis 1984, le SCF n'est plus en mesure d'acheter de vastes terres pouvant être transformées en refuges ou réserves, faute d'un budget prévu à cette fin par Environnement Canada. Cependant, des habitats importants sont protégés grâce à la Société pour la conservation des sites naturels et à d'autres partenaires non gouvernementaux (dons et cessions à bail), à des organismes gouvernementaux (transferts) ou à des fonds spéciaux (d'autres programmes de protection des habitats), tels ceux d'Habitat faunique Canada et les fonds prévus dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. Des ententes conclues récemment avec des groupes autochtones pour le règlement de revendications territoriales prévoyaient la

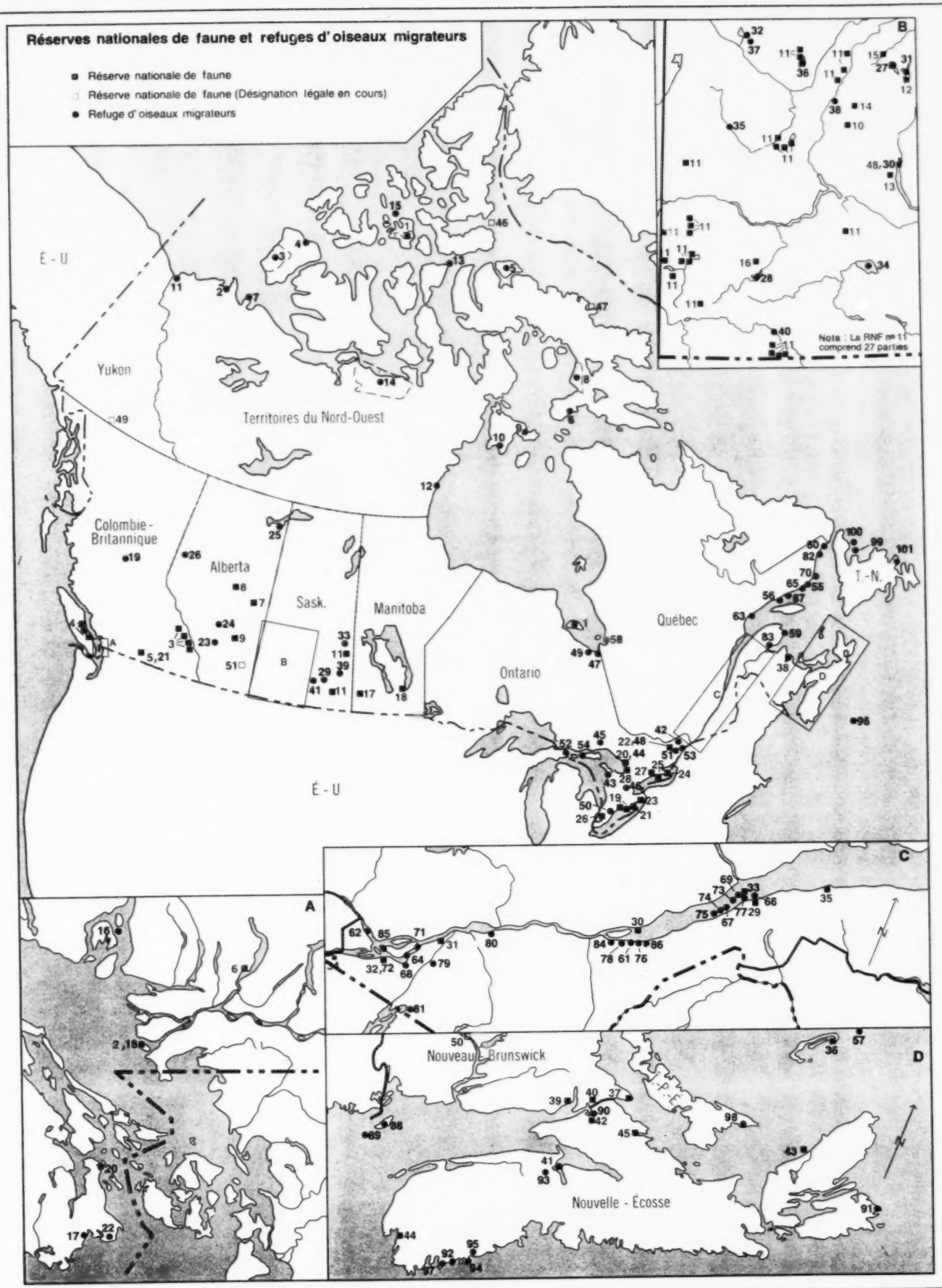
Réserves nationales de faune et refuges d'oiseaux migrateurs
Réserve nationale de faune
Réserve nationale de faune (Désignation légale en cours)
Refuge d'oiseaux migrateurs
Nota : La RNF nº 11 comprend 27 parties
É - U
Yukon
Territoires du Nord-Ouest
Colombie - Britannique
Alberta
Sask.
Manitoba
Ontario
Québec
T.-N.
É - U
Nouveau - Brunswick
Nouvelle - Écosse
P.-É.
A
B
C
D

Réserves nationales de faune et refuges d'oiseaux migrateurs

Réserves nationales de faune (45 créées en vertu de la loi et 6 en voie d'établissement)

N°	Nom et superficie (ha)
Territoires du Nord-Ouest	
1	RNF du Col-Polar-Bear (R)—262 400
Colombie-Britannique	
2	*RNF Alaksen (R)—299
3	RNF Columbia—1001
4	RNF Qualicum—82
5	*RNF Vaseux-Bighorn—792
6	RNF de la Vallée-Widgeon—125
Alberta	
7	RNF Blue Quills—98
8	RNF de Meanook—214
9	RNF du Lac-Spiers—64
Saskatchewan	
10	RNF de Bradwell—123
11	RNF des Prairies (27 parties)—2949
12	*RNF de l'Île-Raven—94
13	RNF de Stalwart—1460
14	RNF de St-Denis—361
15	RNF de Tway—96
16	RNF de Webb—427
Manitoba	
17	RNF de Pope—31
18	RNF de Rockwood—32
Ontario	
19	RNF du Ruisseau-Big—773
20	*RNF de l'Île-Eleanor—0,6
21	RNF de Long Point (R)—3250
22	*RNF du Lac-Mississipi—235
23	RNF de l'Île-Mohawk—2
24	RNF de la Pointe-Prince-Edward—246
25	RNF de l'Île-Scotch-Bonnet—0,8
26	RNF Sainte-Claire (R)—289
27	RNF de la Baie-Wellers—40
28	RNF du Marais-Wye—47
Québec	
29	*RNF de la Baie-de-l'Isle-Verte (R)—450
30	RNF du Cap-Tourmente (R)—2230
31	RNF des Îles-de-Contrecoeur—222
32	*RNF des Îles-de-la-Paix—121
33	*RNF des Îles-de-l'Estuaire (8 îles)—72
34	RNF du Lac-Saint-François (R)—1347
35	RNF de Pointe-au-Père—20
36	RNF de la Pointe-de-l'Est—684
Nouveau-Brunswick	
37	RNF du Cap-Jourimain—589
38	RNF de l'Île-Portage—439
39	RNF de Shepody (R)—979
40	RNF Tintamarre—1990
Nouvelle-Écosse	
41	RNF de l'Île-Boot—144
42	*RNF de Chignecto (R)—1020
43	RNF de l'Île-Sea-Wolf—54
44	RNF de l'Étang-Sand—515
45	RNF de Wallace Bay—585
Réserves non encore inscrites	
46	RNF Nirjutiqavvik, T.N.-O—600
47	RNF de la Baie-Isabella (Igalirtuuq), T.N.-O.
48	*RNF du Lac-Last-Mountain, Sask. (R)—15 602
49	RNF du Delta-de-la-Rivière-Nisutlin, Yuk.—5275
50	RNF du Ruisseau-Portobello, N.-B.—2097
51	RNF de Suffield, Alb.—42 000

Refuges d'oiseaux migrateurs (101 au total)

N°	Nom et superficie (ha)
Territoires du Nord-Ouest	
1	ROM de l'Île-Akimiski—336 700
2	ROM du Delta-de-la-Rivière-Anderson—108 300
3	ROM de l'Île-Banks-Numéro-Un—2 051 800
4	ROM de l'Île-Banks-Numéro-Deux—14 200
5	ROM de l'Île-Bylot—1 087 800
6	ROM de Cape Dorset—25 900
7	ROM du Cap-Parry—300
8	ROM Dewey-Soper (R)—81 600
9	ROM de la Baie-East—11 660
10	ROM Harry-Gibbons—148 900
11	ROM de l'Île-Kendall—60 600
12	ROM de la Rivière-McConnell (R)—32 900
13	ROM de l'Île-Prince-Léopold—50 400
14	ROM du Golfe-de-la-Reine-Maud (R)—6 278 200
15	ROM de l'Île-Seymour—800
Les refuges n^os^ 58 (de la Baie-Boatswain) et 47 (de la Baie-Hannah) chevauchent les Territoires du Nord-Ouest. Ils sont énumérés avec les refuges du Québec et de l'Ontario, respectivement.	
Colombie-Britannique	
16	ROM de l'Îlet-Christie—0,08
17	ROM de la Lagune-Esquimalt—130
18	*ROM George-C.-Reifel (R)—648
19	ROM de la Rivière-Nechako—180
20	ROM du Havre-Shoal—150
21	*ROM du Lac-Vaseux—282
22	ROM du Havre-Victoria—1700
Alberta	
23	ROM Inglewood—160
24	ROM de Red Deer—130
25	ROM du Lac-Richardson—12 705
26	ROM du Lac-Saskatoon—1135
Saskatchewan	
27	ROM des Lacs-Basin-et-Middle—8720
28	ROM du Réservoir-Duncairn—1546
29	ROM d'Indian Head—32
30	*ROM du Lac-Last-Mountain (R)—4736
31	*ROM du Lac-Lenore—8830
32	ROM du Lac-Murray—165
33	ROM du Lac-Neely—809
34	ROM du Lac-Old-Wives—26 060
35	ROM du Lac-Opuntia—1395
36	ROM du Lac-Redberry—6395
37	ROM du Lac-Scent Grass—633
38	ROM de Sutherland—130
39	ROM du Lac-Upper-Rousay—518
40	ROM du Réservoir-Val Marie—505
41	ROM du Lac-Wascana—104
Ontario	
42	ROM de Beckett Creek—103
43	ROM de l'Île-Chantry—63
44	*ROM de l'Île-Eleanor—0,6
45	ROM de Fielding—1295
46	ROM de Guelph—620
47	ROM de la Baie-Hannah (R)—29 785
48	*ROM du Lac-Mississippi—430
49	ROM de la Rivière-Moose (R)—1457
50	ROM du Parc-Pinafore—403
51	ROM Rideau—800
52	ROM de l'Île-St. Joseph—940
53	ROM du Haut-Canada—2663
54	ROM du Lac-Young—534
Québec	
55	ROM de la Baie-des-Loups—4000
56	ROM de Betchouane—460
57	ROM des Rochers-aux-Oiseaux—600
58	ROM de la Baie-Boatswain—17 900
59	ROM de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé—1340
60	ROM de la Baie-Brador—500
61	ROM du Cap-Saint-Ignace—130
62	ROM de l'Île-Carillon—500
63	ROM de l'Île-du-Corossol—470
64	ROM des Îles-de-la-Couvée—7
65	ROM de l'Île-à-la-Brume—4450
66	ROM de l'Île-aux-Basques—1000
67	*ROM de l'Île-aux-Fraises—200
68	ROM de l'Île-aux-Hérons—600
69	ROM de l'Île-Blanche—200
70	ROM des Îles-Sainte-Marie—4500
71	ROM de l'Île-Saint-Ours—300
72	*ROM des Îles-de-la-Paix—1100
73	*ROM des Îles-du-Pot-à-l'Eau-de-Vie—10
74	*ROM des Îles-Pèlerins—4
75	*ROM des Îles-de-Kamouraska—37
76	ROM de L'Islet—60
77	*ROM de L'Isle-Verte—300
78	ROM de Montmagny—160
79	ROM du Mont-Saint-Hilaire—950
80	ROM de Nicolet—2850
81	ROM de Philipsburg—550
82	ROM de Saint-Augustin—5530
83	ROM de Saint-Omer—60
84	ROM de Saint-Vallier—400
85	ROM de Senneville—300
86	ROM de Trois-Saumons—220
87	ROM Watshishou—11 200
Nouveau-Brunswick	
88	ROM Grand Manan—250
89	ROM de l'Île-Machias-Seal—10
Nouvelle-Écosse	
90	*ROM de la Pointe-Amherst (R)—433
91	ROM du Lac-Big-Glace-Bay—240
92	ROM du Lac-Haley—100
93	ROM de Kentville—200
94	ROM de Port Hébert—350
95	ROM de Port Joli—280
96	ROM de l'Île-de-Sable—2350
97	ROM de la Rivière-de-Sable—260
Île-du-Prince-Édouard	
98	ROM de Black Pond—130
Terre-Neuve	
99	ROM de l'Île-aux-Canes—150
100	ROM de l'Île-Shepherd—16
101	ROM Terra-Nova—870

(R) Site Ramsar : site protégé par la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, également appelée Convention de Ramsar, et rédigée dans la ville de Ramsar, en Iran. En vertu de la Convention, les gestionnaires des zones humides visées sont seulement habilités à interdire les activités qui risquent de modifier ou de détruire le caractère écologique de ces zones.

* Comprend une RNF ou un ROM, ou empiète sur le territoire d'une RNF ou d'un ROM.

création de RNF. En outre, des particuliers peuvent donner ou léguer des terres à l'État aux fins de la conservation d'habitats.

Refuges d'oiseaux migrateurs

Le Canada compte 101 ROM, qui couvrent une superficie approximative de 11,3 millions d'hectares (voir la carte). Le plus vaste refuge, en fait la plus vaste zone protégée sous responsabilité fédérale au Canada, est le refuge du Golfe-de-la-Reine-Maud, créé en 1961 dans la toundra continentale septentrionale des Territoires du Nord-Ouest. C'est là que nichent plus de 90 p. 100 de la population mondiale d'Oies de Ross (une petite oie blanche). Les basses terres du Golfe ont été constituées en refuge en raison du fait qu'elles abritent la plus grande variété d'oies et bernaches de toutes les aires de nidification d'Amérique du Nord, c'est-à-dire, outre l'espèce précitée, la Petite Oie des neiges, la Bernache du Canada, l'Oie à front blanc, la Bernache cravant à ventre pâle, la Bernache noire et le Cygne siffleur.

Contrairement aux très vastes ROM des Territoires du Nord-Ouest, la superficie des autres ROM varie beaucoup dans l'ensemble du pays. Ainsi, le ROM du Lac-Vaseux, créé pour protéger le Cygne trompette, espèce menacée de disparition, qui s'y arrête pendant sa migration d'automne, s'étend sur 282 ha d'aires lacustres dans la vallée de l'Okanagan, en Colombie-Britannique. Le plus petit refuge, l'île Eleanor du lac Muskoka, au nord de Toronto, couvre 0,6 ha et abrite sur ses rochers des colonies de Grands Hérons, de Goélands à bec cerclé et de Goélands argentés. Le ROM des Îles-Sainte-Marie (4 500 ha), situé sur la rive nord du golfe du Saint-Laurent, est une importante aire de nidification pour des milliers d'oiseaux de mer, dont la Marmette de Troïl et le Petit Pingouin. Le ROM de l'Île-Machias-Seal, près de l'île Grand Manan dans la baie de Fundy, constitue, malgré ses 10 ha, la principale colonie de nidification du Macareux moine et de la Sterne arctique au sud de Terre-Neuve.

Le Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs interdit de déranger, de chasser et de prendre des oiseaux de ce type ainsi que de déranger et de prendre leurs oeufs et leurs nids. Il interdit aussi aux visiteurs d'avoir en leur possession des armes à feu ou de laisser leurs animaux de compagnie circuler librement. Le Règlement régit seulement les activités réalisées dans les limites des refuges, lorsque les oiseaux sont effectivement présents, et n'assure pas la protection des habitats.

Il existe des ROM dans tous les territoires et provinces, à l'exception du Manitoba et du Yukon. L'activité de gestion comprend des inspections périodiques, l'application des règlements et des interdictions de chasse et l'entretien des panneaux. Parfois l'habitat y est également mis en valeur et le personnel y effectue des recherches scientifiques. Dans les Territoires du Nord-Ouest, le personnel du SCF établit également les plans de gestion des refuges.

Réserves nationales de faune

Tel que stipulé dans la *Loi sur la faune du Canada* de 1973, l'établissement des RNF vise à conserver les habitats essentiels des oiseaux migrateurs ainsi que ceux d'autres espèces sauvages, particulièrement celles en péril, si la mesure est jugée d'intérêt national et bénéficie de l'appui des provinces. En 1994, le Canada comptait 45 RNF, qui assuraient la protection d'environ 287 000 ha d'habitat. Six autres sites devaient être désignés RNF (voir la carte).

Le Règlement sur les réserves de faune, établi en vertu de la même loi, permet la surveillance des activités dans les RNF en tout temps de l'année, même en l'absence des oiseaux migrateurs. Il y a des RNF dans tous les territoires et les provinces, sauf à Terre-Neuve et dans l'Île-du-Prince-Édouard. (L'établissement de celle du Yukon n'a pas encore été annoncé dans la Gazette du Canada.)

Disséminées dans tout le Canada, les réserves y protègent des habitats jugés essentiels. Les milieux humides de la RNF Alaksen, située dans l'estuaire du fleuve Fraser en Colombie-Britannique, constituent une halte migratoire et une aire d'hivernage d'importance internationale pour beaucoup d'oiseaux migrateurs, dont la Petite Oie des neiges, et nombre de canards et d'oiseaux de rivage. La RNF de la Pointe-de-l'Est, au Québec, est l'un des rares sites de nidification du Pluvier siffleur, espèce « en danger de disparition » au Canada. Quant à la nouvelle RNF de Suffield, constituée d'un habitat de dunes et de prairies à herbes courtes, elle abrite la Chouette des terriers et la Buse rouilleuse, deux espèces dites « menacées ». Les baleines boréales de la baie Isabella (site proposé pour une réserve marine nationale de faune) font partie de la population de l'océan Arctique, classée comme étant « en danger de disparition ».

Pour chaque RNF, le SCF établit, après consultation du public, un plan de gestion qui précise chacune des activités devant être assujetties à un permis. Ainsi, le forage de puits de pétrole, le pâturage du bétail ou la récolte de foin pourraient être autorisés en vertu d'un permis annuel tout en étant assortis de strictes restrictions. Le plan de gestion peut aussi préciser comment et où il convient d'améliorer l'habitat (par exemple, en plantant des plantes indigènes de façon à fournir des aliments et un couvert aux oiseaux et aux autres espèces sauvages ou en creusant des étangs afin de rendre le milieu plus attrayant pour la sauvagine).

La conservation n'est pas la seule raison d'être des RNF. L'éducation du public et la recherche sont aussi visées par la *Loi sur la faune du Canada*. Dans la plupart des réserves, on peut pratiquer la randonnée pédestre, le canotage, la photographie et l'observation des oiseaux. Les pratiques traditionnelles, comme le piégeage du rat musqué, la chasse et la pêche, sont aussi autorisées en vertu de certains plans. À la RNF du Cap-Tourmente, la chasse est permise même si elle fait l'objet de stricts contrôles. Toutes ces activités sont en effet réglementées avec soin pour empêcher le déclin des populations d'espèces sauvages et la dégradation des habitats.

Dans certaines RNF, la recherche prend le pas sur l'éducation du public. L'accès à la RNF de l'Île-Scotch-Bonnet, du lac Ontario, est limité, celle-ci étant le lieu d'études prolongées sur les effets, sur les oiseaux sauvages, de la contamination du réseau alimentaire des Grands Lacs. La RNF du Col-Polar-Bear, dans les Territoires du Nord-Ouest, tout comme d'autres sites, sont par ailleurs le lieu de recherches archéologiques et d'études biologiques.

Statut international de quelques RNF et ROM

Le statut de nombreux sites, déjà déclarés officiellement RNF ou ROM, a été récemment rehaussé, si bien qu'ils ont désormais une importance internationale. Au total, trente-deux milieux humides au Canada se sont vus conférer le statut de milieux humides d'importance internationale, en vertu de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar). Le premier site au pays à être désigné site Ramsar a été la RNF du Cap-Tourmente. À ce jour, 17 RNF ou ROM sont des sites Ramsar ou intégrés à un site Ramsar. Cette désignation vient appuyer les dispositions législatives fédérales ou provinciales existantes.

Des sentiers d'interprétation et des plates-formes d'observation, permettent, chaque automne, aux visiteurs de la RNF du Cap-Tourmente d'observer plus de 100 000 Grandes Oies des neiges qui viennent s'y alimenter durant leur migration.

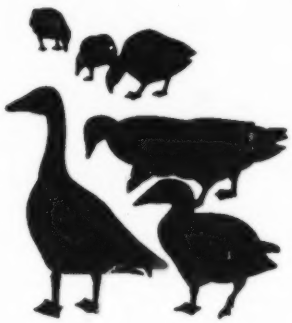

Le Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental relie entre eux des sites de différents pays, situés en Amérique du Nord, en Amérique centrale et en Amérique du Sud, et qui sont considérés comme essentiels à un grand nombre d'oiseaux de rivage qui parcourent des milliers de kilomètres dans le cadre de leurs migrations annuelles. En 1987, la RNF de Shepody a été la première réserve au Canada à s'intégrer à ce réseau.

Les RNF et les ROM sont-ils ouverts au public?

Le public peut visiter la plupart des sites. Quelques-uns offrent aux Canadiens des installations spéciales pour observer la faune. C'est le cas de la RNF Alaksen en Colombie-Britannique, de la RNF du Cap-Tourmente au Québec, de la RNF Sainte-Claire dans le sud-ouest de l'Ontario, de la RNF de Chignecto en Nouvelle-Écosse et de la partie Mary's Point de la RNF de Shepody au Nouveau-Brunswick, du ROM du Lac-Last-Mountain, en Saskatchewan, et de certains autres. On y trouve des expositions, des sentiers et des feuillets d'interprétation ainsi que des points d'observation, qui aident le visiteur à comprendre son environnement.

La plupart des RNF et presque tous les ROM n'ont toutefois ni personnel ni service d'accueil sur place. Le SCF dissuade les visiteurs dans certains cas et va même jusqu'à leur interdire l'accès aux sites, à des époques cruciales comme les périodes de nidification ou de mue : ainsi, la RNF de l'Île-Mohawk, dans l'est du lac Érié, est interdite au public pendant la période de l'accouplement. Au Nouveau-Brunswick, le fonctionnement du traversier qui amène les observateurs d'oiseaux visiter le ROM de l'Île-Machias-Seal est régi par un règlement qui limite le nombre quotidien de visiteurs sur l'île. D'autres RNF et ROM sont fermés au public de façon saisonnière ou permanente pour différentes raisons, notamment l'inaccessibilité du lieu et la préservation de la vie sauvage.

Pour en savoir plus long sur une RNF ou un ROM en particulier, écrivez ou téléphonez au bureau du SCF de votre région; la liste des bureaux figure ci-contre. Par ailleurs, si l'ensemble du réseau national de réserves fauniques vous intéresse, communiquez avec le Service canadien de la faune, à Ottawa, en vous reportant à l'adresse qui figure à la fin du présent fascicule.

Ouvrages à consulter

Conseil consultatif canadien de l'environnement. 1991. Une vision des zones protégées pour le Canada. Ottawa.

Gillespie, D.I., H. Boyd, et P. Logan. 1991. Des zones humides pour la Planète : sites Ramsar du Canada. Service canadien de la faune. Ottawa.

Habitat faunique Canada. 1991. L'état des habitats fauniques au Canada : réalités et visions.

Pour les sites de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard :
Service canadien de la faune
Environnement Canada
C.P. 1590
Sackville (Nouveau-Brunswick) E0A 3C0
Tél. : (506) 364-5044

Pour les sites du Québec :
Service canadien de la faune
Environnement Canada
1141, route de l'Église
C.P. 10 100
Sainte-Foy (Québec) G1V 4H5
Tél. : (418) 648-7225

Pour les sites de l'Ontario :
Service canadien de la faune
Environnement Canada
49, promenade Camelot
Nepean (Ontario) K1A 0H3
Tél. : (613) 952-2403

Pour les sites du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest :
Service canadien de la faune
Environnement Canada
4999, 98 Ave., 2e étage
Edmonton (Alberta) T6B 2X3
Tél. : (403) 468-8919

Pour les sites de la Colombie-Britannique et du Yukon :
Service canadien de la faune
Environnement Canada
C.P. 340
Delta (Colombie-Britannique) V4K 3Y3
Tél. : (604) 946-8546

Le Service canadien de la faune

Le Service canadien de la faune d'Environnement Canada s'occupe des questions de compétence fédérale touchant la faune. Ses responsabilités comprennent la protection et la gestion des oiseaux migrateurs et des habitats fauniques ayant une importance nationale. Les espèces menacées de disparition, la réglementation du commerce international des espèces menacées de disparition et la recherche relative aux questions fauniques d'importance nationale relèvent également du SCF.

Pour de plus amples renseignements sur le SCF ou ses autres publications, veuillez écrire à l'adresse suivante :

Publications
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3
Tél.: (819) 977-1095

Also available in English under the title *National Wildlife Areas and Migratory Bird Sanctuaries*

Publié en vertu de l'autorisation du ministre de l'Environnement

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1994

N° de catalogue CW69-4/90-1994F
ISBN 0-662-98931-7
Texte : S.P. Burns et C.L. Warren

CHOIX ENVIRONNEMENTAL · ENVIRONMENTAL CHOICE

Plus de 50 p. 100 de papier recyclé dont 10 p. 100 de fibres post-consommation.

Écocivisme
Environmental Citizenship

Le Programme d'écocivisme vise à aider les Canadiens et les Canadiennes à prendre conscience de leurs responsabilités en matière de protection de l'environnement et à prendre des mesures concrètes.

Canada